

## VOS DETTES

Vos dettes: **ne pas dépasser 30 % de vos limites de crédit**

Êtes-vous un emprunteur à risque?

Considérant qu'on définit le profil d'un bon candidat au crédit par l'historique de ses paiements, le simple fait d'avoir accès à du crédit renouvelable et d'avoir des prêts à tempérament ne vous discrédite pas auprès d'un prêteur.

C'est tout le contraire. Le remboursement tous les mois d'un prêt personnel, d'un prêt automobile et des soldes renouvelables sur sa carte de crédit, par exemple, est un bon signe à l'effet que vous êtes capable et prêt à gérer et à rembourser une créance.

D'ailleurs, cela se reflète favorablement sur votre dossier de crédit et sur votre cote de solvabilité que les prêteurs consultent invariablement auprès des agences d'évaluation de crédit pour vérifier vos antécédents en matière de crédit. Un passage obligé à l'octroi d'un prêt, d'une hypothèque, d'une carte de crédit, d'une marge de crédit ou encore d'une hausse de leur limite.



À l'inverse, un emprunteur n'ayant jamais eu la moindre dette à son actif sera jugé par un prêteur beaucoup plus à risque en raison de son absence d'antécédents en matière de crédit. Incidemment, celui ou celle qui n'a jamais contracté de prêts aura un pointage FICO moins élevé, ce qui affectera à la baisse sa capacité à emprunter.

## Bâtir son dossier de crédit

L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) y va de quelques conseils pratiques sur la façon de vous y prendre pour maintenir de bons antécédents en matière de crédit et ainsi améliorer votre pointage de crédit :

-Payez vos factures à temps. Bien que le paiement des factures de services publics, comme le téléphone, le câble et l'électricité, ne soit pas inclus dans votre dossier de crédit, certaines compagnies de téléphones cellulaires peuvent signaler les paiements effectués en retard aux agences d'évaluation du crédit, ce qui pourrait nuire à votre pointage.

-Payer vos factures en entier avant la date d'échéance. Si vous ne pouvez le faire, payez au moins le montant minimal exigible figurant sur votre relevé mensuel.

-Rembourser vos dettes le plus rapidement possible.

-Maintenez votre solde à un niveau bien inférieur à la limite établie. Plus votre solde est élevé, plus votre pointage de crédit en est affecté.

-Réduisez le nombre de demandes de crédit que vous faites. Si un trop grand nombre de prêteurs éventuels s'informent au sujet de votre crédit sur une courte période, votre pointage peut en souffrir. Par contre, le fait que vous demandiez vous-même des renseignements concernant votre propre dossier de crédit n'a aucun effet sur votre pointage.

-Communiquez avec vos créanciers si vous avez de la difficulté à effectuer vos paiements.

-Assurez-vous que vos relevés mensuels ne contiennent pas d'erreurs.

-Lisez attentivement les relevés et les autres documents que vous envoie votre société émettrice de cartes de crédit. Tenez-vous au courant des augmentations de frais ou des changements apportés aux conditions se rattachant à votre carte de crédit.

-Procurez-vous une copie de vos dossiers de crédit en vous adressant aux deux agences d'évaluation du crédit, au moins une fois par an, et assurez-vous qu'ils ne contiennent pas d'erreurs.

-Veillez à ne pas accepter ou utiliser une forme de crédit avant de la comprendre parfaitement et d'en saisir toutes les conditions, pour éviter les malentendus entre vous et la société émettrice.

-N'attendez pas pour signaler des transactions non autorisées portées à votre compte. Communiquez avec la société émettrice immédiatement si votre relevé fait état d'achats que vous n'avez pas effectués.